



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier Ministre

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

DILTI

**Délégation interministérielle
à la lutte contre le travail illégal**

Analyse de la verbalisation du travail illégal en 2005

Sommaire

I. Préambule méthodologique.....	3
II. Données générales	4
A. Evolution du nombre de procès verbaux et d'infractions.....	4
B. Evolution du nombre de procès verbaux par corps de contrôle	4
C. Evolution de la nature des infractions verbalisées	6
D. Evolution de la nature des infractions verbalisées	6
E. Evolution du nombre d'infraction par secteur d'activité depuis 1992	8
F. Infractions d'emploi d'étrangers sans titre de travail.....	9
III. Focus sur les secteurs prioritaires.....	12
G. Agriculture	12
H. BTP.....	14
I. HCR.....	16
J. Déménagement.....	17
K. Spectacles	19
IV. Données sur la nationalité des auteurs d'infractions	22
L. La répartition des auteurs d'infraction français et étranger.....	22
M. La nationalité des auteurs d'infractions	22

I. Préambule méthodologique

L'analyse de la verbalisation du travail illégal repose sur l'exploitation de fiches standardisées d'analyse des procès verbaux. Pour cette année encore, la majorité de ces fiches ont été renseignées par des agents qui, dans la plupart des cas, ne sont pas les rédacteurs des procès-verbaux.

Ce mode de renseignement des fiches d'analyse (à partir de 2006, les fiches seront toutes renseignées par les agents verbalisateurs eux-mêmes) affecte la précision et la fiabilité des résultats obtenus pour les raisons déjà exposées dans le bilan 2004 qu'il est utile de rappeler :

La première tient au fait que certaines rubriques ont pu être comprises différemment par ceux qui ont renseigné les fiches d'analyse malgré tous les efforts fournis pour en uniformiser l'interprétation.

Ainsi, pour un nombre indéterminé, mais important, de procès verbaux, le nombre d' « infractions » qui doit se mesurer en fonction du nombre de salariés concernés (c'est le cas, par exemple, de l'emploi d'étrangers sans titre) a pu être réduit à une seule « situation d'infraction » sans considération du nombre de salariés concernés (éventuellement élevé), en diminuant ainsi le nombre réel d'infractions constatées.

Si aucune mesure estimative de ce biais statistique ne peut actuellement être donnée, on peut néanmoins considérer qu'il est à peu près constant d'une année sur l'autre et qu'il n'affecte donc pas sensiblement la mesure des évolutions. A partir de 2006, néanmoins, ce biais devrait être sensiblement diminué et l'interprétation des évolutions constatées devra en tenir compte.

La deuxième raison, sans doute la plus déterminante, tient au fait que les procès-verbaux rendent rarement compte par eux-mêmes de toutes les données à faire figurer sur la fiche d'analyse statistique, parce qu'elles n'étaient pas nécessaires au fondement juridique du procès-verbal. Elles ne peuvent donc pas être transcrites par celui qui remplit la fiche d'analyse lorsque ce dernier n'est pas le verbalisateur lui-même, seul à pouvoir en rendre compte quand il ne les a pas mentionnées explicitement dans son procès-verbal.

Or, ces données sont souvent manquantes dans le procès-verbal pour les raisons suivantes :

D'une part, en effet, certaines d'entre elles, comme le prêt illicite de main d'œuvre, ne sont pas relevées par l'agent de contrôle en raison des limites de sa compétence institutionnelle qui ne couvre pas toutes les infractions de travail illégal.

En outre, même les services qui ont compétence pour toutes les infractions de travail illégal, comme les inspecteurs du travail ou les gendarmes, peuvent ne pas retenir l'infraction spécifique pour des raisons d'efficacité et de simplicité juridique, parce qu'ils jugent plus opportun de retenir seulement l'incrimination générale de travail dissimulé.

Les statistiques de la verbalisation occulteront du coup la réalité quantitative de certaines infractions spécifiques alors même qu'elles sont bien présentes et à l'origine de la verbalisation.

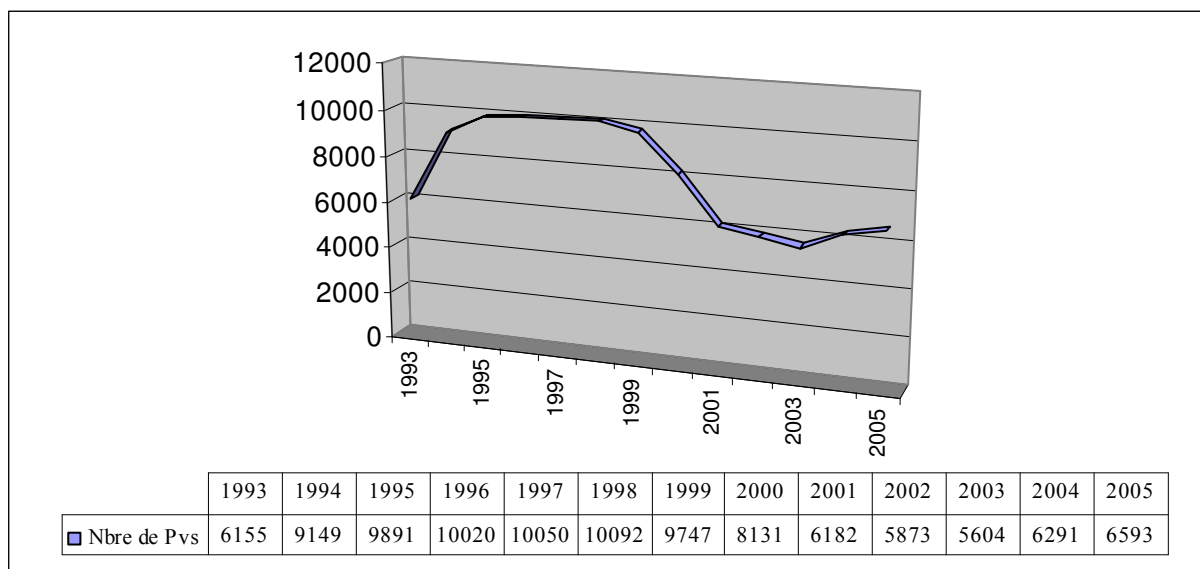
D'autre part, les statistiques de la verbalisation ne peuvent pas rendre compte par elles-mêmes de certaines particularités des pratiques qui caractérisent l'évolution des mécanismes du travail illégal parce qu'elles ne constituent pas par elles-mêmes des infractions.

Néanmoins, si l'on doit admettre que ces statistiques de la verbalisation ne rendent pas totalement compte de la réalité complexe du travail illégal pour les raisons que l'on vient d'évoquer, elles fournissent malgré tout des indicateurs précieux sur l'évolution de la partie émergée du travail illégal et sur l'action des services de contrôle.

II. Données générales

A. Evolution du nombre de procès verbaux et d'infractions

En 2005, 6593 procès verbaux ont été reçus à la DILTI. En comparaison avec l'année précédente, le nombre de procès verbaux reçus est en hausse de 4,8%. Cette augmentation confirme la tendance haussière débutée en 2004.



Graphique 1 : Evolution du nombre de procès verbaux reçus depuis 1993

L'interprétation de cet indicateur et de son évolution requiert cependant une certaine réserve, car l'état de la verbalisation est fortement lié à plusieurs facteurs : évolution des performances des services de contrôle, complexification des techniques de dissimulation d'activité, évolution du taux de transmission des procès verbaux à la DILTI etc.

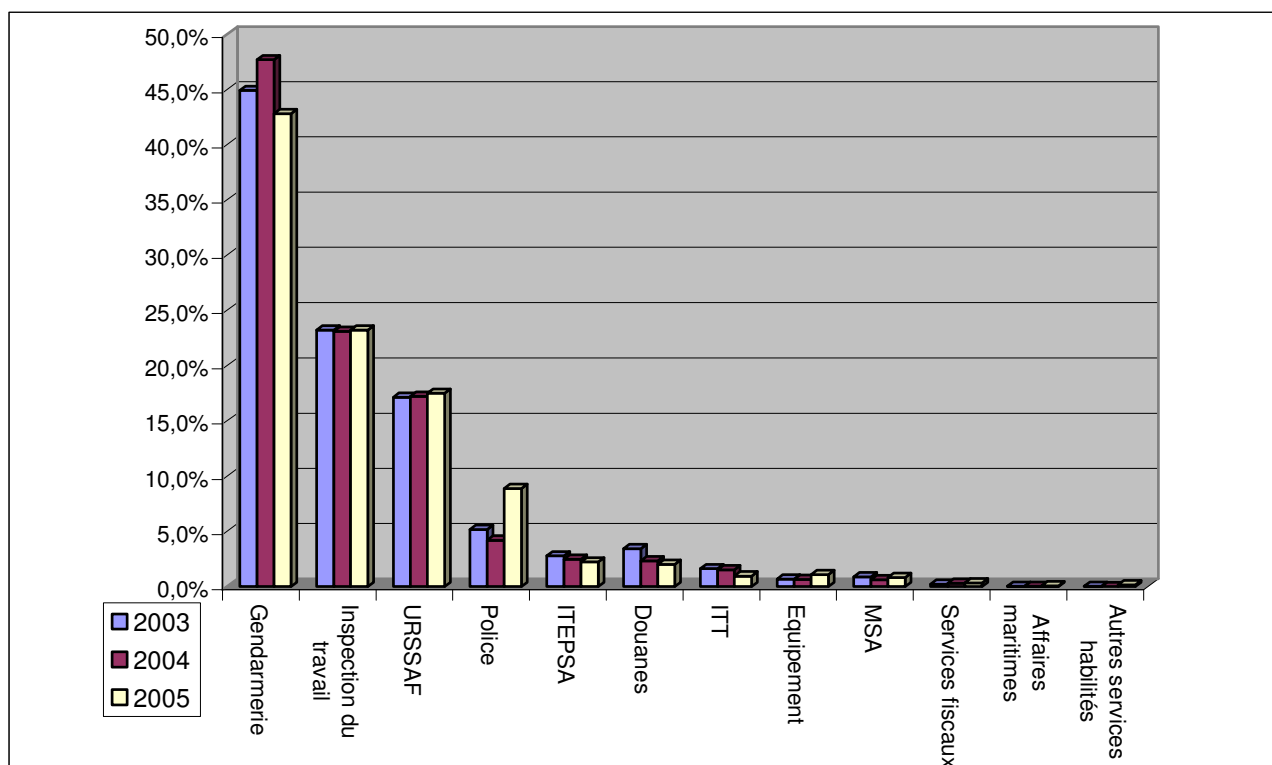
Ainsi par exemple, l'enquête sur la verbalisation en 2001¹ avait permis de constater que seulement 61% des procès verbaux avaient été transmis par les diverses administrations. Toutes les procédures dressées ne sont donc pas systématiquement adressées à la DILTI.

9797 infractions ont été répertoriées en 2005, pour 6593 procès verbaux (soit environ 1,48 infractions par procès verbal). Ce rapport est en légère baisse par rapport à 2004 où on a recensé 9611 infractions pour 6291 procès verbaux (soit 1,52 infractions par procès verbal).

B. Evolution du nombre de procès verbaux par corps de contrôle

Les procès verbaux reçus à la DILTI proviennent de diverses administrations habilitées à verbaliser le travail illégal. A cet égard, il faut interpréter le niveau quantitatif de leurs contributions respectives en tenant compte de la diversité de leurs missions, de leurs compétences institutionnelles et de leurs moyens humains respectifs.

¹ Enquête effectuée en 2002 auprès des préfets de départements et concernant tous les services de contrôle habilités.



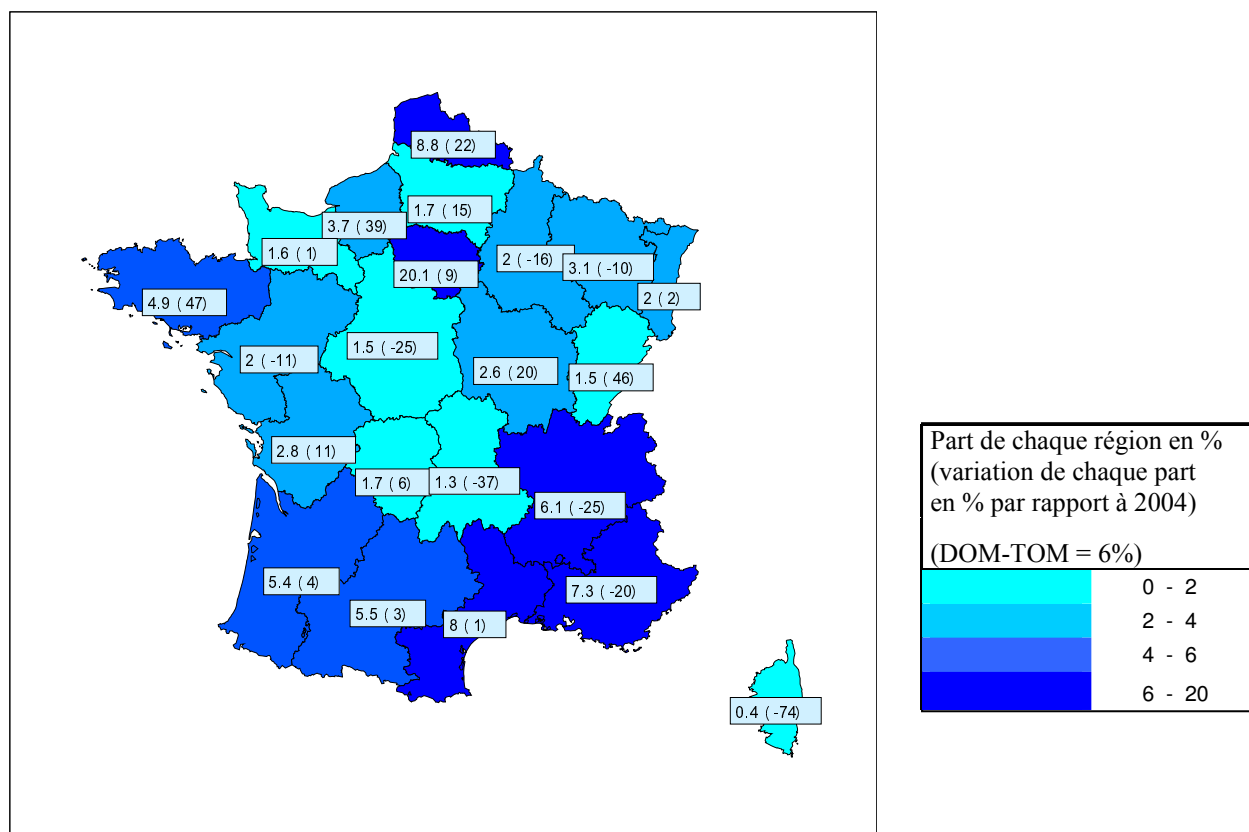
Graphique 2 : Répartition des procès verbaux par administration en 2003, 2004 et 2005

Les administrations à l'origine du plus grand nombre de procès verbaux sont, dans l'ordre décroissant, la gendarmerie, l'inspection du travail, l'URSSAF. Ces administrations produisent environ 85% de l'ensemble des procès verbaux reçus. Cette part reste relativement stable par rapport aux deux précédentes années. Il est à noter la forte hausse du nombre de PV dressées par la police (qui s'explique en partie par une meilleure remontée des statistiques)

Comme il vient d'être dit, ce partage de la verbalisation par corps de contrôle doit être rapporté au nombre d'agents par corps, en tenant compte de leurs compétences respectives. En effet, seuls les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et les inspecteurs du travail ont pleine compétence en matière de travail illégal.

De plus, il est important de noter que par tradition, certains corps (comme l'inspection du travail) mettent l'accent sur l'aspect préventif et la régularisation avant de recourir à la verbalisation de l'infraction. A l'inverse, les corps judiciaires, comme la Police et la Gendarmerie, ont plutôt vocation à verbaliser systématiquement les infractions rencontrées.

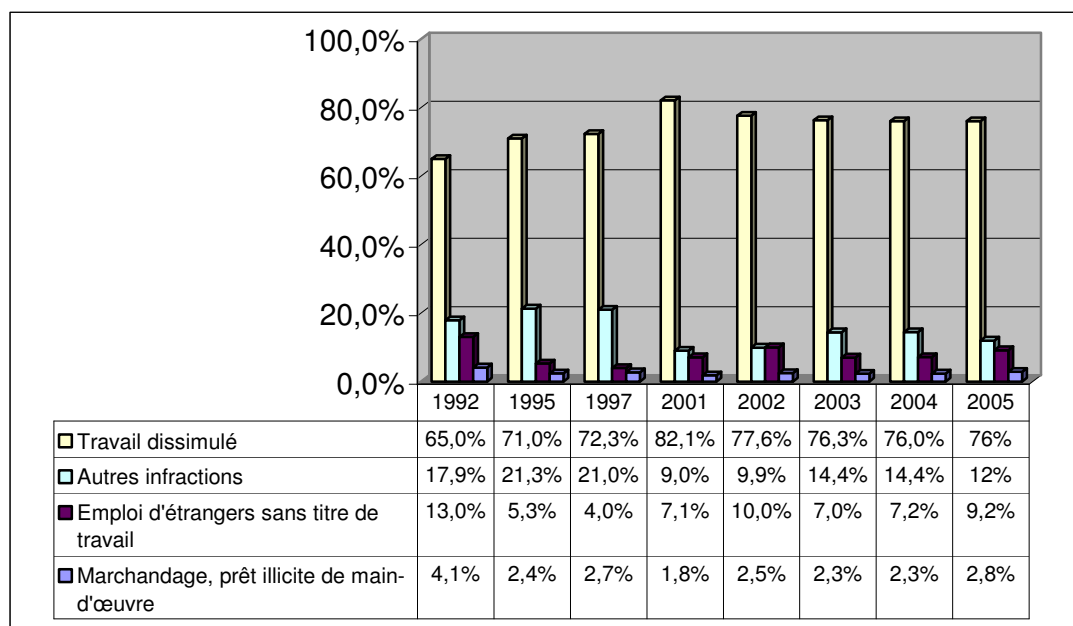
C. La répartition géographique des procès verbaux en 2005



Graphique 3 : Répartition par région des procès verbaux en 2005

D. Evolution de la nature des infractions verbalisées

1. Evolution des principales infractions depuis 1992



Graphique 4 : Evolution des principales infractions depuis 1992

On remarque que globalement la répartition des infractions est stable sauf pour l'emploi d'étranger sans titre de travail et les infractions liées à l'article L125.1 et L125.2 du code du travail.

La part du travail dissimulé est depuis trois ans en relative stagnation (au niveau de 76%). Toutefois, pour les raisons évoquées ci-dessus dans le préambule méthodologique (voir p.2), il continue et devrait continuer à occuper une place prépondérante en tant qu'infraction à caractère très général qui recouvre des pratiques très diverses et même changeantes. L'infraction de travail dissimulé offre, en effet, une incrimination qui peut viser la plupart d'entre elles, y compris celles qui relèvent également d'une incrimination spécifique comme l'infraction de prêt illicite de main d'œuvre.

On remarque une augmentation du taux de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage qui est passé de 2,3% à 2,8% en 2005, qui conforte le diagnostic selon lequel il est corrélé avec le développement des emplois détachés dans le cadre des prestations de service transnationales.

L'évolution de l'emploi d'étrangers sans titre de travail (infraction qui, pour sa part, est nettement distincte de celle de travail dissimulé) est en augmentation de 28%.

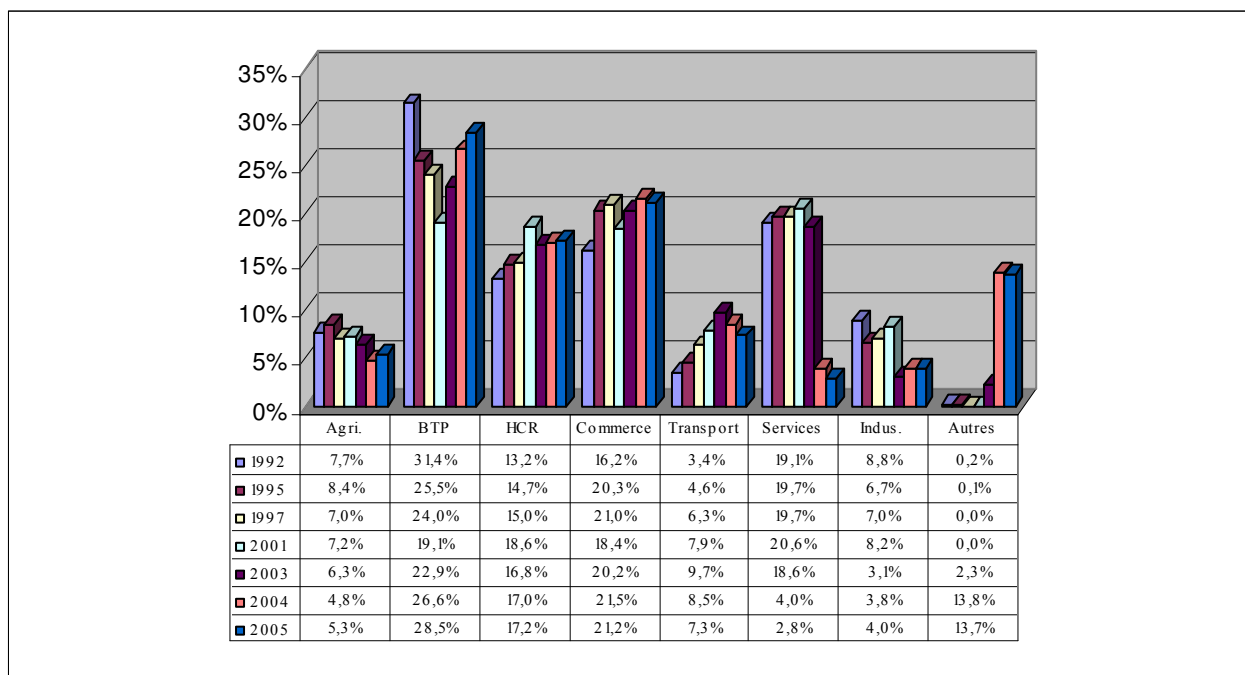
2. Nature des infractions répertoriées en 2005

Infraction de l'auteur	Total	2004	Part relative
		=> 2005	
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	4104	+4%	41,9%
Défaut immatriculation de l'entreprise	1452	-1%	14,8%
Emploi étranger sans titre de travail	898	+30%	9,2%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	838	+33%	8,6%
Défaut de déclaration sociale	546	-30%	5,6%
Infractions diverses de travail illégal	485	-12%	5,0%
Défaut de déclaration fiscale	293	+6%	3,0%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	255	-20%	2,6%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	210	+2%	2,1%
Prêt illicite de main d'oeuvre	195	+28%	2,0%
Absence mentions obligatoire RUP	178	+98%	1,8%
Marchandage	83	+14%	0,8%
Absence de RUP	82	+6%	0,8%
Contravention défaut de DPAAE	77	-62%	0,8%
Obtention induite d'allocations à travailleur privé d'emploi	39	+50%	0,4%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	30	-52%	0,3%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	20	-33%	0,2%
Fraude pour obtention titre travail	7	-	0,1%
Fraude au RMI	4	-	0,0%
Aide à la fraude au RMI	1	-	0,0%
Total	9797	2%	100%

Tableau 1 : Répartition des principales infractions en 2005

NB Tout au long de l'analyse, la comparaison des données avec l'année 2004 s'effectue par rapport au nombre total d'infractions. Faire une comparaison de l'évolution en termes de poids relatif n'aurait pas été très significatif compte tenu du faible écart du nombre total d'infractions recensées pour les deux périodes. De plus il faut se garder de tirer des conclusions liées aux valeurs absolues faibles (bas de tableaux) car la moindre variation se répercute de manière importante. C'est pourquoi nous avons préféré négliger les valeurs minimales en établissant une limite pour la comparaison (la valeur doit être supérieur à 10 environ).

E. Evolution du nombre d'infraction par secteur d'activité depuis 1992



Graphique 5 : Evolution du nombre d'infractions par secteur d'activité depuis 1992

La première constatation est le renversement de tendance pour le secteur de l'agriculture (hausse) et ceux du commerce et autres secteurs (légère baisse). La deuxième constatation concerne le secteur du BTP où le nombre d'infractions verbalisées accuse, cette année encore, une forte hausse engagée depuis 2001, non seulement en valeur absolue (+ 33% de 2001 à 2005), mais également en pourcentage du total des infractions verbalisées (28,5% en 2005, soit + 2% en un an et + 9,4% depuis 2001). En revanche, le nombre d'infractions verbalisées est en baisse sensible dans les services et le transport, tandis que dans les secteurs non cités (HCR, industrie), les variations à la hausse sont minimales.

D'une manière générale, dans le cadre d'une mobilisation globalement accrue des administrations, la hausse du nombre d'infractions recensées affecte surtout les secteurs prioritaires (Agriculture, BTP, HCR). Elle est principalement due à une augmentation des contrôles dans ces secteurs et à la constatation du développement de nouvelles pratiques d'infractions (voir le focus dans la 3^{ème} partie).

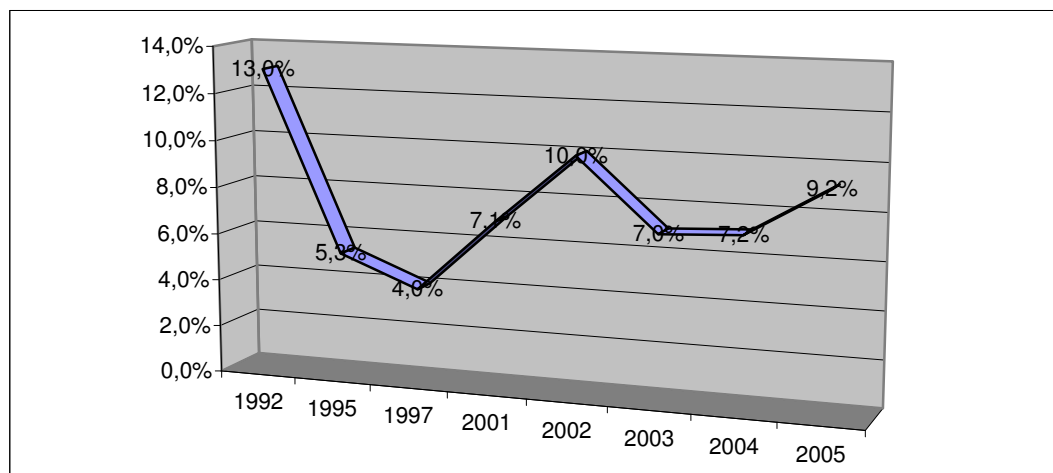
La hausse du secteur « Autres » n'est pas à prendre en compte, car elle reflète un problème manifeste de définition des secteurs (notamment entre le secteur des services et le secteur « Autres »).

Ces évolutions sectorielles cachent cependant des disparités importantes dans l'évolution des infractions au sein des sous-secteurs d'activité, comme le montre la situation à cet égard des secteurs prioritaires (voir II. ci-après).

F. Infractions d'emploi d'étrangers sans titre de travail

En matière d'emploi d'étrangers sans titre de travail, seules les administrations suivantes sont compétentes pour relever l'infraction : la Police, la Gendarmerie, les services d'inspection du travail et les douanes.

3. Evolution de l'emploi d'étrangers sans titre de travail



Graphique 6 : Evolution de l'emploi d'étranger sans titre de travail depuis 1992

La part relative de cette infraction dans l'ensemble de la verbalisation est en augmentation par comparaison avec les deux années précédentes et rejoint presque le niveau de 2002. Elle recouvre des disparités assez grandes selon les secteurs. Le nombre d'infractions verbalisées pour l'emploi d'étrangers sans titres de travail dans les secteurs cibles (hors secteur des transports et autres secteurs), en effet, a augmenté en moyenne de 42,5%

4. Secteurs d'activité

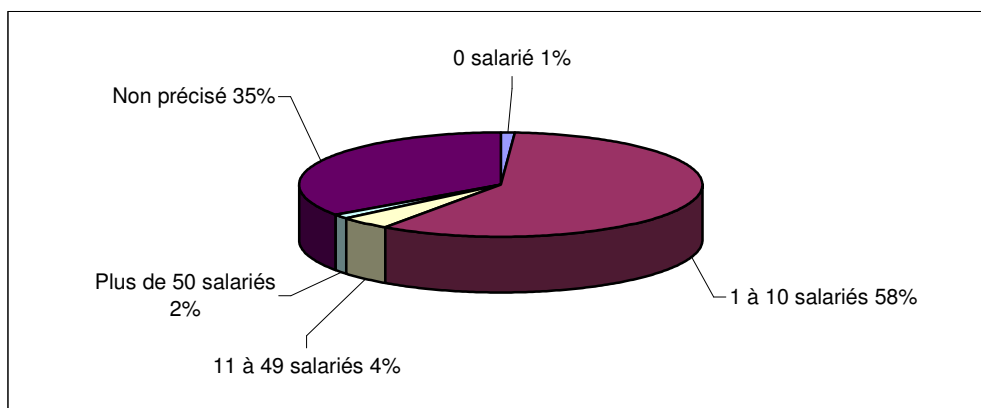
Activité économique	Emploi étranger sans titre de travail	Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	2004 => 2005	
				Total	
Agriculture	76	0	4	80	+31%
Industrie	48	0	1	49	+23%
BTP	358	14	16	388	+29%
Commerce	138	2	2	142	+48%
HCR	154	3	5	162	+21%
Transports et communications	20	0	0	20	-77%
Autres	104	1	2	107	+73%
Total	898	20	30	948	+21%

Tableau 2 : Répartition en 2005 des infractions relatives à l'emploi d'étrangers par secteur d'activité

Si, en valeur absolue, le BTP occupe une place nettement prépondérante pour ce type d'infractions verbalisées, les disparités de situations entre les secteurs considérés sont moindres au regard du volume d'emplois qu'ils représentent respectivement.

On remarque néanmoins que par rapport à 2004 la répartition reste identique (le secteur du BTP en tête, suivi du secteur HCR et celui du Commerce). La plus forte progression de l'emploi d'EST (en omettant le secteur Autres) est pour le secteur du Commerce (+60,5%),

5. Taille des établissements



Graphique 7 : Répartition de l'emploi d'étrangers sans titre de travail par taille d'établissement

Une fois encore, les petites structures se révèlent les plus concernées par ce type d'infraction.

6. Nationalité des auteurs d'infraction

Nationalité de l'auteur	Emploi étranger sans titre de travail	Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	Total	2004 => 2005
Française	522	4	13	539	+23%
Etrangère	376	16	17	409	+19%
Total	898	20	30	948	+21%

Tableau 3 : Répartition des auteurs d'infraction à la législation sur l'emploi des étrangers sans titre de travail en 2005

La surreprésentation des étrangers comme auteurs de ce type d'infractions (par rapport à leur part, beaucoup plus faible, dans le nombre total d'employeurs) suggère l'existence d'un phénomène « filières ou solidarités communautaires » dans certains secteurs et pour certains types d'entreprises.

7. Répartition régionale de l'emploi d'étrangers sans titre de travail

Région	Emploi étranger sans titre de travail	Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	Total	2004 => 2005
Ile de France	366	1	4	371	+83%
Languedoc-Roussillon	124	1	3	128	+78%
Midi-Pyrénées	49	7	8	64	+88%
Départements d'Outre- Mer	54	0	4	58	-60%
Aquitaine	22	8	10	40	+8%
Provence Alpes Côtes d'Azur	36	0	0	36	-42%
Alsace	29	2	1	32	+33%
Rhône-Alpes	32	0	0	32	-26%
Lorraine	30	0	0	30	+58%
Nord- Pas de Calais	30	0	0	30	+30%
Bretagne	25	0	0	25	+19%
Haute-Normandie	16	1	0	17	+143%
Picardie	12	0	0	12	+100%
Poitou-Charentes	11	0	0	11	+450%
Bourgogne	10	0	0	10	0%
Centre	10	0	0	10	-47%
Champagne- Ardennes	9	0	0	9	-36%
Pays de la Loire	9	0	0	9	+80%
Basse-Normandie	8	0	0	8	+300%
Franche-Comté	7	0	0	7	+133%
Limousin	4	0	0	4	-33%
Auvergne	3	0	0	3	-77%
Corse	2	0	0	2	-75%
Total	898	20	30	948	+21%

Tableau 4 : Répartition de l'emploi d'étrangers sans titre de travail par région en 2005

L'emploi d'étrangers sans titre de travail est concentré dans la région Ile-de-France, dans le Languedoc-Roussillon et dans la région Midi-Pyrénées.

La répartition régionale de l'emploi d'étrangers sans titre de travail (et des infractions connexes) est le reflet de la répartition géographique de la production française, caractérisée par la place prépondérante de l'Ile-de-France (28,3% de la valeur ajoutée nationale en 2002), de Rhône-Alpes, de PACA et le Nord-Pas-de-Calais.

Par ailleurs, les évolutions démographiques régionales permettent de constater que les régions du Nord, de l'Est et l'Ile-de-France sont des régions bénéficiant d'une attractivité croissante pour les jeunes adultes à la recherche d'un premier emploi. L'analyse de la verbalisation en 2003 a permis de montrer que les travailleurs étrangers en situation irrégulière (au titre du CT) sont généralement des hommes jeunes.

III. Focus sur les secteurs prioritaires

Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, des secteurs prioritaires ont été la cible d'une intensification des contrôles. Dans l'exposé qui suit, ces secteurs prioritaires ont été décomposés afin de mieux rendre compte des évolutions intra-sectorielles. Un point de comparaison avec l'année 2004 nous permet de montrer quelles ont été les variations de chacune des infractions constatées dans les sous-secteurs d'activité considérés.

G. Agriculture

Le secteur agricole a été divisé en huit sous-secteurs principaux : la culture des céréales, le maraîchage, l'horticulture/pépinière, la viticulture, l'élevage agricole, les centres équestres, le jardinage (paysagiste), l'exploitation forestière.

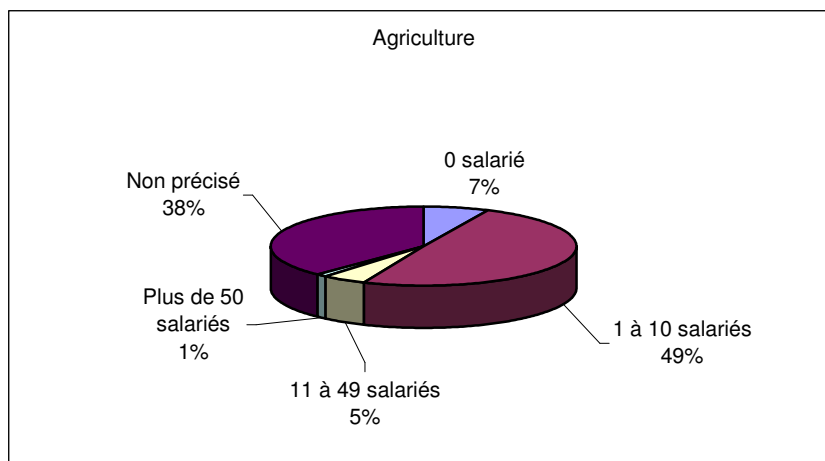
8. Nature des infractions par sous-secteurs

Agriculture											
Infraction de l'auteur	Culture des céréales	Maraîchage	Horticulture/pépinière	Viticulture	Elevage	Centre équestre	Jardinage, paysagiste	Exploitation forestière	Total	2004 => 2005	Part relative
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	22	49	8	33	31	28	17	37	225	+18%	43,3%
Emploi étranger sans titre de travail	4	14	4	32	1	8	2	11	76	+43%	14,6%
Défaut immatriculation de l'entreprise	4	2	0	4	11	1	14	11	47	-8%	9,0%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	3	5	1	2	6	3	5	8	33	+22%	6,3%
Infractions diverses de travail illégal	5	8	2	10	6	5	1	7	44	-6%	8,5%
Prêt illicite de main d'oeuvre	1	2	2	3	2	4	2	6	22	+144%	4,2%
Défaut de déclaration sociale	3	4	0	0	5	2	4	1	19	-42%	3,7%
Défaut de déclaration fiscale	1	2	0	0	6	0	3	0	12	+9%	2,3%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	1	2	1	3	3	1	0	1	12	+71%	2,3%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	1	2	0	3	0	0	2	1	9	-18%	1,7%
Marchandage	1	2	0	1	0	4	0	0	8	-	1,5%
Contravention défaut de DPAE	1	2	0	2	0	1	1	0	7	-	1,3%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	1	1	0	1	1	0	0	0	4	-	0,8%
Fraude pour obtention titre travail	0	1	1	0	0	0	0	0	2	-	0,4%
Fraude au RMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Aide à la fraude au RMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Total	48	96	19	94	72	57	51	83	520	+14%	100%
2004 => 2005	-13%	-9%	-39%	+71%	+1%	+159%	0%	+28%	+14%		

Tableau 5 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs agricoles en 2005

Au regard de leurs poids relatifs respectifs en nombre d'emplois, les secteurs du maraîchage, du paysage et de l'exploitation forestière sont particulièrement verbalisés. Le nombre d'infractions relevé dans le sous-secteur de la viticulture a fortement augmenté (+71%). Cette augmentation est directement liée au nombre d'emplois d'étrangers sans titre qui a été multiplié par 5 par rapport à 2004 dans ce sous- secteur. La hausse significative des infractions dans les centres équestres est imputable à la forte augmentation de la dissimulation de salariés (+180%). Le nombre de prêt illicite de main d'œuvre a plus que doublé par rapport à 2004 et de manière homogène dans tous les sous-secteurs.

9. Taille des établissements



Graphique 8 : Répartition par taille des établissements dans le secteur agricole en 2005

H. BTP

Le secteur du BTP a été divisé en quatre principaux sous-secteurs : « Démolition et terrassement », « Travaux de construction », « Travaux d'installation » et « Finition ».

Les catégories de sous-secteurs peuvent se chevaucher et un choix a dû être fait pour l'attribution d'infractions aux dits secteurs, lors du remplissage de la grille d'analyse. A titre d'exemple, il est parfois difficile de faire la distinction entre le travail de finition et d'installation dans le BTP.

10. Nature des infractions par sous-secteurs

BTP							
Infraction de l'auteur	Démolition et terrassement	Travaux de construction	Travaux d'installation	Travaux de finition	Total	2004 => 2005	Part relative
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	34	951	97	68	1150	+12%	41,2%
Emploi étranger sans titre de travail	7	303	31	17	358	+37%	12,8%
Défaut immatriculation de l'entreprise	11	221	37	34	303	+10%	10,9%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	11	163	11	18	203	+17%	7,3%
Défaut de déclaration sociale	7	124	13	14	158	-18%	5,7%
Infractions diverses de travail illégal	5	164	15	12	196	-11%	7,0%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	4	106	16	7	133	-2%	4,8%
Prêt illicite de main d'oeuvre	3	75	12	5	95	+38%	3,4%
Défaut de déclaration fiscale	5	50	5	7	67	+2%	2,4%
Marchandage	3	30	4	1	38	+6%	1,4%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	3	20	4	2	29	+61%	1,0%
Contravention défaut de DPAE	2	20	0	4	26	-26%	0,9%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	2	13	1	0	16	-48%	0,6%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	14	0	0	14	+56%	0,5%
Fraude au RMI	0	1	0	0	1	-	-
Fraude pour obtention titre travail	0	1	0	0	1	-	-
Aide à la fraude au RMI	0	0	0	0	0	-	-
Total	97	2256	246	189	2788	+9%	100,0%
2004 => 2005	+26%	+20%	-10%	-43%	+9%		

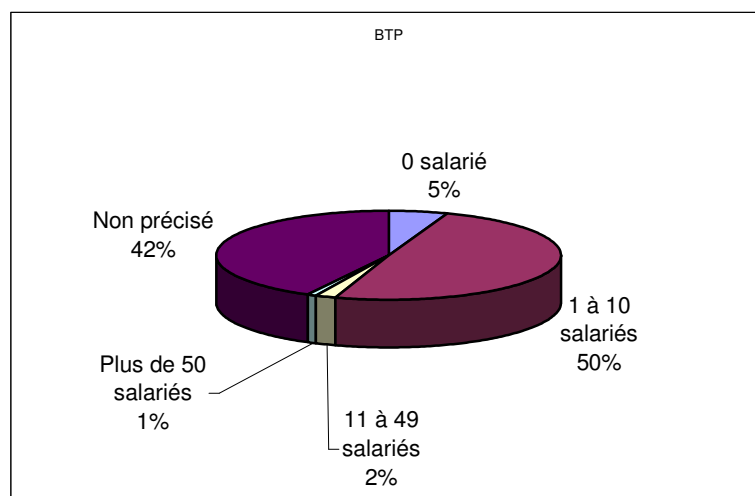
Tableau 6 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs du BTP en 2005

La part relativement très importante du sous-secteur de la construction traduit sans doute pour partie la réalité d'un niveau de fraude assez élevé. Néanmoins, la part relativement plus faible du sous-secteur « travaux de finition » peut aussi s'expliquer par une difficulté plus grande pour les services de contrôle d'appréhender une fraude réputée plus difficile à détecter en raison de sa moindre visibilité et des restrictions juridiques à l'accès des agents de contrôle aux sites de travail inclus dans des domiciles privés.

Le nombre d'emploi d'EST dans le sous-secteur des travaux de construction s'est accru de 65,6%.

La hausse significative du prêt illicite de main d'œuvre et de l'emploi d'EST dans le secteur du BTP (respectivement +38% et +37%) et dans celui de l'agriculture (+144% et +43%), concorde avec la constatation faite du développement de nouvelle pratique illégale comme l'opportunité de fraude transnationale.

11. Taille des établissements



Graphique 9 : Répartition par taille des établissements dans le BTP en 2005

La catégorie des établissements de 1 à 10 salariés représente 50% des entreprises verbalisées dans ce secteur.

Cette catégorie étant également celle où la présence des prestataires de main d'œuvre qui interviennent en sous-traitance de derniers rangs est la plus forte, cette surreprésentation paraît traduire la corrélation assez marquée entre le travail illégal et certaines dérives de la sous-traitance de main d'œuvre. Une telle hypothèse semble corroborée par le fait que la part des entreprises de plus de 50 salariés, qui occupent plutôt la position de donneurs d'ordre, est insignifiante. Ce qui traduit aussi dans une certaine mesure la difficulté à mettre leur responsabilité pénale en cause au regard des infractions commises par leurs sous-traitants.

I. HCR

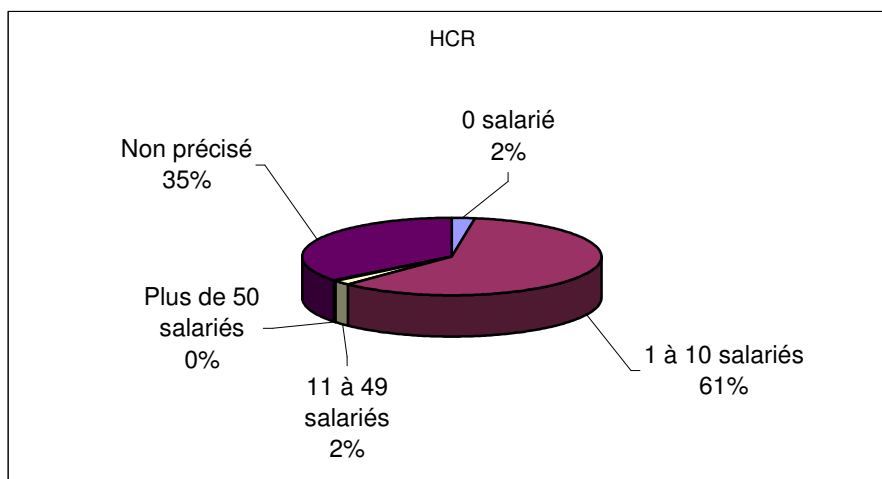
Le secteur HCR sera divisé en six sous-secteurs : Hôtels, autres hébergements, restauration traditionnelle, restauration rapide, restauration collective ; cafés et tabacs.

12. Nature des infractions par sous-secteurs

HCR									
Infraction de l'auteur							Total	2004 => 2005	Part relative
	Hôtels	Autre hébergement	Restauration traditionnelle	Restauration rapide	Café, tabacs	Restauration collective			
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	54	7	384	146	250	1	842	-5%	50%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	14	4	71	28	65	0	182	+26%	10,8%
Emploi étranger sans titre de travail	11	0	95	34	14	0	154	+22%	9,1%
Infractions diverses de travail illégal	12	2	75	19	34	1	143	+18%	8,5%
Défaut immatriculation de l'entreprise	9	4	52	24	53	0	142	+49%	8,4%
Défaut de déclaration sociale	3	1	28	12	34	0	78	-36%	4,6%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	8	2	31	8	18	1	68	+51%	4,0%
Défaut de déclaration fiscale	1	0	11	11	12	0	35	+67%	2,1%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	0	0	7	1	6	0	14	-50%	0,8%
Contravention défaut de DPAAE	1	0	7	1	3	0	12	-68%	0,7%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	0	0	3	0	2	0	5	-	0,3%
Marchandage	2	0	0	0	1	0	3	-	0,2%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	0	3	0	0	0	3	-	0,2%
Prêt illicite de main d'oeuvre	0	0	1	0	1	0	2	-	0,1%
Fraude au RMI	0	0	1	0	0	0	1	-	0,1%
Aide à la fraude au RMI	0	0	0	0	1	0	1	-	0,1%
Fraude pour obtention titre travail	0	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Total	115	20	769	284	494	3	1685	+3%	100%
2004 => 2005	+15%	-43%	-7%	+6%	+23%	-25%	+3%		

Tableau 7 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs du HCR en 2005

13. Taille des établissements



Graphique 10 : Répartition par taille des établissements dans le HCR en 2005

Dans ce secteur, la part très élevée des établissements de 1 à 10 salariés concernée par la verbalisation est plus en concordance avec leur représentation élevée dans le secteur.

J. Déménagement

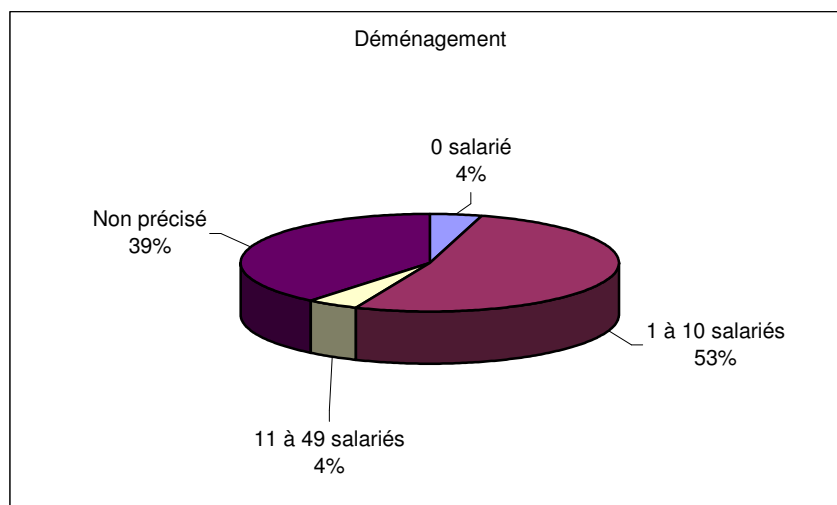
14. Nature des infractions

Déménagement			
Infraction de l'auteur	Nombre d'infractions	2004 => 2005	Part relative
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	16	-20%	53,3%
Défaut immatriculation de l'entreprise	3	-40%	10,0%
Défaut de déclaration sociale	2	-33%	6,7%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	2	-	6,7%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	2	-	6,7%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	2	-	6,7%
Défaut de déclaration fiscale	1	-	3,3%
Absence de RUP	1	-	3,3%
Emploi étranger sans titre de travail	1	-	3,3%
Total	30	-6%	100%

Tableau 8 : Répartition des principales infractions dans le déménagement en 2005

Le déménagement est un sous-secteur des transports et communications.

15. Taille des établissements



Graphique 11 : Répartition par taille des établissements dans le déménagement en 2005

K. Spectacles

Le secteur « spectacles », regroupant la notion de spectacle vivant et de spectacle enregistré, est inclus dans les statistiques de la verbalisation comme étant un sous-secteur des « services collectifs, sociaux, et personnels ».

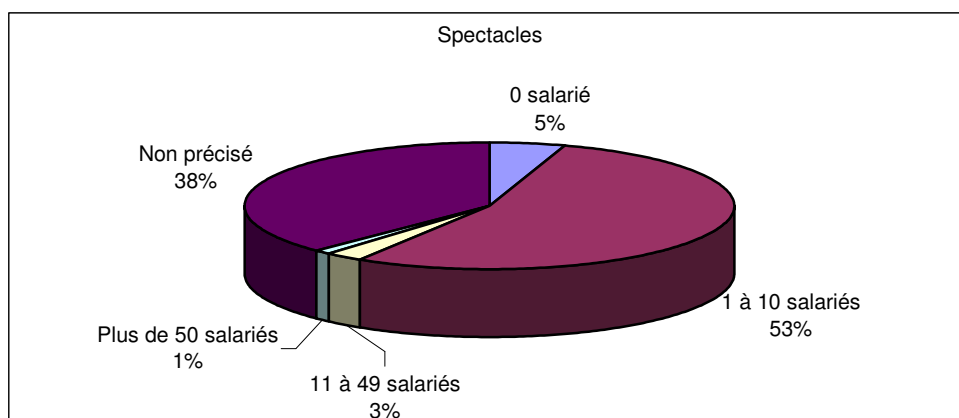
16. Nature des infractions par sous-secteurs

Spectacles								
Infraction de l'auteur	Cinéma, vidéo	Activités artistiques et du spectacle	Manèges forains et parcs d'attraction	Bals et discothèques	Activités culturelles	Total	2004 => 2005	Part relative
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	1	18	9	45	7	80	-8%	37,7%
Infractions diverses de travail illégal	1	9	0	18	0	43	+23%	20,3%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	0	4	1	23	2	30	+50%	14,2%
Défaut immatriculation de l'entreprise	0	9	3	6	3	21	-13%	9,9%
Défaut de déclaration sociale	0	4	0	7	2	13	-13%	6,1%
Défaut de déclaration fiscale	0	2	1	4	0	7	0%	3,3%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	0	1	2	3	0	6	-33%	2,8%
Prêt illicite de main d'oeuvre	1	1	0	3	1	6	+50%	2,8%
Emploi étranger sans titre de travail	0	2	0	1	0	3	-	1,4%
Marchandage	0	0	0	1	1	2	-	0,9%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	0	0	0	1	0	1	-	0,5%
Contravention défaut de DPAE	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Fraude au RMI	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Aide à la fraude au RMI	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	0	0	0	0	0	0	-	0,0%
Total	3	50	16	112	16	212	-4%	100%
2004 => 2005	-70%	-39%	0%	+17%	0%	-4%		

Tableau 9 : Répartition des principales infractions dans les « spectacles » en 2005

Il faut noter que l'abus du statut d'intermittent n'est pas pris en compte du fait que cette infraction n'est pas constitutive de travail illégal au sens du dispositif de 1997.

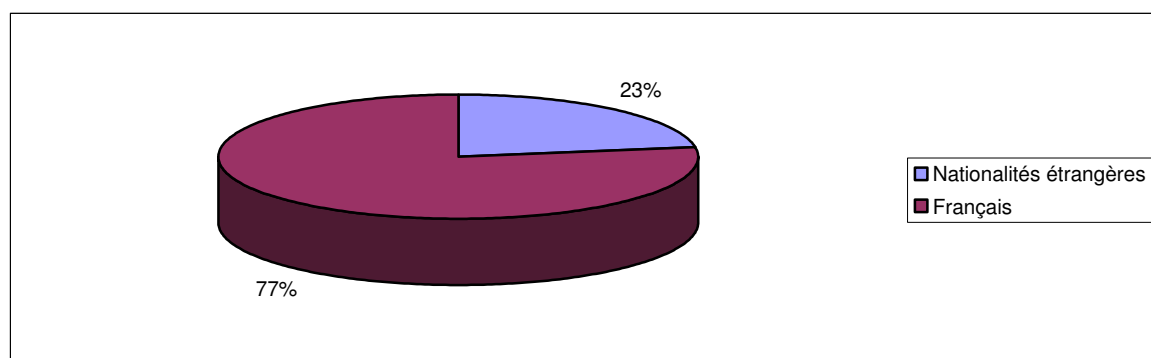
17. Taille des établissements



Graphique 12 : Répartition par taille des établissements dans le secteur « spectacles » en 2005

IV. Données sur la nationalité des auteurs d'infraction

L. La répartition des auteurs d'infraction français et étrangers



Graphique 13 : Répartition des infractions par nationalité d'auteur en 2005

M. La nationalité des auteurs d'infraction

	Défaut immatriculation de l'entreprise	Défaut de déclaration fiscale	Défaut de déclaration sociale	Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	Dissimulation partielle d'heures travaillées	Prêt illicite de main d'œuvre & marchandage	Emploi étranger sans titre de travail	total
Allemagne	3	2	2	5	0	3	0	1	0	16
Serbie-Montenegro	1	0	0	15	2	0	1	5	1	25
Italie	1	1	0	13	0	2	0	3	0	20
Cameroun	1	2	4	8	3	0	0	1	0	19
Vietnam	1	1	2	6	3	0	0	3	0	16
Pologne	2	1	2	9	2	0	0	14	9	39
Belgique	4	0	1	8	4	1	1	4	2	25
Royaume-Uni	12	2	8	15	9	1	1	3	4	55
Espagne	4	2	3	8	2	1	0	6	5	31
Portugal	8	5	8	40	12	4	2	11	7	97
Turquie	36	4	36	231	36	6	9	16	93	467
Pakistan	4	2	4	36	1	0	1	2	8	58
Chine	4	0	1	46	6	4	2	0	28	91
Egypte	1	2	5	24	2	2	1	0	8	45
Congo	1	0	2	13	5	1	1	1	6	30
Maroc	15	5	6	91	14	1	5	3	19	159
Tunisie	14	4	4	40	12	3	1	0	8	86
Algérie	13	2	10	97	22	0	4	0	12	160
Comores	26	0	0	10	4	10	0	0	4	54
Brésil	15	0	0	9	1	6	1	0	9	41
total	166	35	98	724	140	45	30	73	223	1534

Tableau 10 : Répartition des infractions commises par des auteurs de nationalité étrangère en 2005

Les 10 infractions figurant dans le tableau ci-dessus englobent 77% du total des infractions commises. 76% des infractions ont été commises par les 20 nationalités représentées ci-dessus sur un total de 80 nationalités recensées en infraction en 2005. Ces auteurs d'infraction se retrouvent en majorité dans les secteurs du BTP (30%), du commerce (22,5%) et des HCR (17%)

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre de procès verbaux reçus depuis 1993	p4
Graphique 2 : Répartition des procès verbaux par administration en 2003, 2004 et 2005	p5
Graphique 3 : Répartition par région des procès verbaux en 2005	p6
Graphique 4 : Evolution des principales infractions depuis 1992	p6
Graphique 5 : Evolution du nombre d'infractions par secteur d'activité depuis 1992	p8
Graphique 6 : Evolution de l'emploi d'étranger sans titre de travail depuis 1992	p9
Graphique 7 : Répartition de l'emploi d'étrangers sans titre de travail par taille d'établissement	p10
Graphique 8 : Répartition par taille des établissements dans le secteur agricole en 2005	p13
Graphique 9 : Répartition par taille des établissements dans le BTP en 2005	p15
Graphique 10 : Répartition par taille des établissements dans le HCR en 2005	p17
Graphique 11 : Répartition par taille des établissements dans le déménagement en 2005	p18
Graphique 12 : Répartition par taille des établissements dans le secteur « spectacles » en 2005	p20
Graphique 13 : Répartition des infractions par nationalité d'auteur en 2005	p21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des principales infractions en 2005	p7
Tableau 2 : Répartition en 2005 des infractions relatives à l'emploi d'étrangers par secteur d'activité	p9
Tableau 3 : Répartition des auteurs d'infraction à la législation sur l'emploi des étrangers sans titre de travail en 2005	p10
Tableau 4 : Répartition de l'emploi d'étrangers sans titre de travail par région en 2005	p11
Tableau 5 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs agricoles en 2005	p12
Tableau 6 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs du BTP en 2005	p14
Tableau 7 : Répartition des principales infractions par sous-secteurs du HCR en 2005	p16
Tableau 8 : Répartition des principales infractions dans le déménagement en 2005	p17
Tableau 9 : Répartition des principales infractions dans les « spectacles » en 2005	p19
Tableau 10 : Répartition des infractions commises par des auteurs de nationalité étrangère en 2005	p21

Table des matières

I. Préambule méthodologique	3
II. Données générales	4
A. Evolution du nombre de procès verbaux et d'infractions.....	4
B. Evolution du nombre de procès verbaux par corps de contrôle	4
C. La répartition géographique des procès verbaux en 2005.....	6
D. Evolution de la nature des infractions verbalisées	6
1. Evolution des principales infractions depuis 1992.....	6
2. Nature des infractions répertoriées en 2005.....	7
E. Evolution du nombre d'infraction par secteur d'activité depuis 1992.....	8
F. Infractions d'emploi d'étrangers sans titre de travail.....	9
3. Evolution de l'emploi d'étrangers sans titre de travail.....	9
4. Secteurs d'activité	9
5. Taille des établissements	10
6. Nationalité des auteurs d'infraction.....	10
7. Répartition régionale de l'emploi d'étrangers sans titre de travail.....	11
III. Focus sur les secteurs prioritaires	12
G. Agriculture	12
8. Nature des infractions par sous-secteurs	12
9. Taille des établissements	13
H. BTP.....	14
10. Nature des infractions par sous-secteurs	14
11. Taille des établissements	15
I. HCR.....	16
12. Nature des infractions par sous-secteurs	16
13. Taille des établissements	17
J. Déménagement.....	17
14. Nature des infractions	17
15. Taille des établissements	18
K. Spectacles	19
16. Nature des infractions par sous-secteurs	19
17. Taille des établissements	20
IV. Données sur la nationalité des auteurs d'infraction	22
L. La répartition des auteurs d'infractions français et étrangers	22
M. La nationalité des auteurs d'infractions	22